

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1922)

Heft: 69

Rubrik: Subscription rates

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

Published weekly at
21, GARLICK HILL, E.C. 4.

Telephone: CITY 4603.

No. 69

LONDON, SEPTEMBER 30, 1922.

PRICE 3D.

SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	{ 3 Months (13 issues, post free)	-	36
	{ 6 " (26 ")	-	66
	{ 12 " (52 ")	-	12-
SWITZERLAND	{ 6 Months (26 issues, post free)	- - -	Frs. 750
	{ 12 " (52 ")	- - -	14-

(Swiss subscriptions may be paid into Postscheck-Konto: Basle V 5718).

HOME NEWS

A very important amendment to our constitutional laws was submitted to the country on September 24th: the "Lex Häberlin." The proposed law would have invested the authorities with effective powers for combating revolutionary propaganda.

The results of the referendum have come through, and the new Bill has been rejected by a decisive majority of about 73,150 votes out of the 672,700 votes recorded. Basle-City has relatively the biggest majority against the Bill, 12 cantons also vetoing it, as will be seen from the table below, the figures given being still subject to final rectification:

Canton.	Yes.	No.
Zurich	48397	64773
Berne	51698	59646
Lucerne	18864	12429
Uri	2049	1873
Schwyz	5143	4899
Obwalden	1409	1201
Nidwalden	1235	1141
Glarus	2105	4022
Zug	2403	3003
Fribourg	14827	6974
Solothurn	7341	18044
Basle-City	7015	19057
Basle-Land	4278	10848
Schaffhausen	4606	6010
Appenzell A.-Rh.	4886	6702
Appenzell I.-Rh.	1616	881
St. Gall	22908	34784
Graubünden	9893	9887
Aargau	18861	32277
Thurgau	15549	13770
Ticino	5600	10658
Waadt	28612	18379
Wallis	6995	5881
Neuchâtel	8560	10349
Geneva	5259	15632
Total	299929	373064

As was generally anticipated, Central Switzerland with Lucerne showed a majority in favour of the anti-revolutionary measure, the Catholic elements in these cantons largely predominating over the Socialists. On the other hand, Zug, with its strong peasant party, voted against it.

In the eastern industrial part of Switzerland, it will be noticed that Zurich and St. Gall both vetoed the measure

with sweeping majorities of about 16,000 and 12,000 votes respectively, being approximately three to two against.

Häberlin secured a small majority for the Bill in his own canton of Thurgau.

Waadt voted "yes" with a majority of about 10,000, whilst Geneva recorded an equal majority of "noes."

Ticino is also against the amendment by a majority of two to one.

* * *

At the thirteenth plenary sitting of the League of Nations Federal Councillor Motta made an important speech on the "Minority" question, and we reproduce the following report from the *Journal de Genève*:

M. Motta estime que le traité des minorités qui fixe un nouveau point de vue légal international est une manifestation de la conscience de l'humanité. Il considère comme extrêmement heureux que l'Assemblée intervienne dans la question et que la S. d. N., en interprétant le pacte dans ses tendances généreuses, devienne en quelque sorte la gardienne des minorités dans tous le pays du monde. L'oppression exercée contre les croyances et les langues est la cause de maux sans nombre et toute injustice appelle l'injustice. La protection des minorités rentre désormais dans le cadre essentiel de la Société.

Je dois à la probité de la discussion, ajoute l'orateur, je dois à l'impartialité de nos délibérations de dire que le problème tel qu'il s'est présenté en Suisse était infinité plus facile qu'il ne l'était ailleurs et que, par conséquent, les louanges qui vont à la Suisse, si elles éveillent chez tous les Suisses un sentiment de profonde reconnaissance, ne peuvent pas cependant être considérées comme valables pour tous les pays et pour tous les temps.

La Suisse a eu le bonheur presque unique dans le monde de voir se réunir et se rencontrer sur son sol trois des plus grandes civilisations de la terre: la civilisation italienne tout imprégnée de mesure, de grâce et d'humanité; la civilisation française claire, ardente, généreuse, portée à la discussion; la civilisation allemande, travailleuse, méthodique, aimant l'ordre, disciplinée. Il n'était point difficile d'obtenir que ces trois civilisations s'étant rencontrées sur ce sol pussent discuter amicalement entre elles et se trouver à l'aise. La forme fédérative de l'Etat facilitait encore la tâche; une évolution séculaire, nos cantons qui sont le produit de l'histoire facilitaient le règlement de ces rapports et, par conséquent, de tous ces contacts. Je dois donc en tirer cette conséquence que la Suisse ne peut pas prétendre à être considérée comme un modèle. Ce que nous pouvons admettre peut-être, c'est qu'on considère comme quelque chose de haut et de moralement beau notre aspiration générale à nous respecter et à nous aimer les uns les autres comme des frères et comme des amis.

La S. d. N. a inauguré là aussi, je l'espère, je le crois une ère nouvelle, un droit nouveau. J'espère que le temps des iniquités est terminé et clos peut-être pour toujours. J'espère que tous les hommes de tous les pays, de toutes les races et de toutes les langues ont enfin acquis la persuasion que les langues et les croyances ont en elles-mêmes une telle richesse spirituelle, un tel trésor de sentiment et, en un mot, une telle sainteté qu'elles méritent d'être défendues contre les tentations des révoltes et contre le joug des oppressions.

* * *

The Federal Council proposes to grant a further credit of five million francs to the watch industry.

* * *

In the canton of Berne a projected new law was rejected by the plebiscite which proposed to withdraw the right of vote from fraudulent bankrupts.